

Un an de transition politique : de la révolte à la troisième République

A PRÈS un changement de régime particulièrement sanglant (1) au cours des émeutes de janvier et mars 1991, la transition malienne s'est consacrée à la préparation d'une troisième République après deux précédentes qui s'étaient identifiées à leur chef d'État et secrétaire des partis uniques US-RDA (Union soudanaise — Rassemblement démocratique africain) puis UDPM (Union démocratique du peuple malien). Pendant plus d'un an d'apprentissage du multipartisme, les Maliens ont refusé de s'affronter au-delà d'un seuil pourtant largement dépassé au Niger ou au Togo. La Conférence nationale organisée du 29 juillet au 12 août 1991 s'est ainsi déroulée, non sans débats houleux, selon un moyen terme entre la version expéditive de son homologue béninoise et l'expérience de logorrhée congolaise.

Cependant, les derniers mois de la transition ont sérieusement limé les ambitions politiques, usé les espoirs démocratiques politiques et rabaissé l'idéal républicain pour l'avenir. Les contradictions ouvertes (résurgence de l'agitation scolaire, contestations dans le déroulement des élections, malaise face à la multiplication des partis) interrogent le pays sur la nature de sa transition (de régime, d'État ou de société ?), et sur l'application du vœu de « kokadjè » (2). Vécue non sans inquiétude, la démocratisation suggère ainsi un triple constat : les rapports se sont tendus entre les forces politiques qui ont mis à bas le parti unique ; la demande sociale et régionale manque de cohérence face à « l'État de droit » ; enfin des prolongations ont dû être successivement jouées avant la mise en place définitive du nouveau personnel dirigeant.

Trois légitimités sociales face au changement de régime

Des « cadets » détonateurs d'un régime à l'autre

A l'image des étudiants ivoiriens, le mouvement scolaire malien a fortement contribué à l'expression des revendications démocratiques. Après l'expérience ratée de la grève de 1979-1980, qui n'avait pas été suivie par les travailleurs, l'AEEM (3) et les associations de jeunes diplômés ont été investies d'une légitimité sociale de premier plan par le nombre de leurs martyrs dans la répression militaire, par la place accordée à leurs représentants dans les organes de la transition (4), et par les revendications qu'elles ont imposées à celle-ci comme priorités nationales. Mais plus encore que les autres associations démocratiques, cette pression mêle étroitement mots d'ordre corporatistes (mémoire syndical sur l'augmentation des bourses, la réouverture des internats, la promotion de la question de l'emploi), et vindicte politique (exigence d'un jugement sans complaisance des bourreaux d'hier), obligeant la transition à se situer, dans cette logique de l'imbrication, entre le mythe d'une légitimité révolutionnaire, les impératifs de la concentration et la philosophie du pardon véhiculée par la réconciliation nationale.

Aux premières semaines de transition, la reconnaissance publique de la question scolaire est encore bienveillante. Répondre à « *l'affront fait à la jeunesse depuis plus de 10 ans* » apparaît comme une promesse « porteuse » pour les responsables de la transition, dont nombre ont à faire oublier que leur statut d'« aînés politiques » s'était construit dans les gouvernement, parti, syndicat ou armée du précédent régime. Les derniers affrontements de lycéens avec des « casseurs en tenue » (27 avril à Bamako) témoignent de cette priorité donnée initialement au fond (assainir les forces de l'ordre, exprimer la solidarité ministérielle avec le monde scolaire) sur la forme de l'expression démocratique.

Officiellement représentée ensuite lors des grandes étapes de concertation nationale, la jeunesse scolaire a durci sa participation ins-

(1) 219 morts et 917 blessés dénombrés par l'Association malienne des droits de l'homme lors du premier anniversaire du 26 mars 1991.

(2) Traduction bambara de la transparence exigée pour le jugement des crimes de sang et des crimes économiques reprochés au régime de Moussa Traoré.

(3) Créée le 27 octobre 1990, l'Association des élèves et étudiants du Mali a pris le relais de l'Union nationale des élèves et étudiants du Mali démantelée après l'année

blanche de 1980. Toutefois ses membres ont été rejoints, au cours des manifestations, par des non-scolarisés qui élargissent la question de la jeunesse citadine africaine.

(4) 9 des 22 membres du Comité de coordination des associations démocratiques représentent l'AEEM (dont le premier secrétaire général participe en outre au CTSP), l'Association des jeunes pour la démocratie et le progrès, l'Association des diplômés initiateurs et demandeurs d'emplois et la Jeunesse libre et démocratique.

titutionnelle face aux révisions réalistes du CTSP (5) et du gouvernement. La Conférence nationale, le débat sur l'éducation de septembre 1991 et les négociations gouvernementales de janvier 1992 jalonnent les offensives vigoureusement verbales d'une légitimité historique désormais à cran contre la transition. Les grognes corporatistes (moyennes scolaires nécessaires et relèvements tardifs des bourses, restauration insuffisante des enseignements supérieur et privé, quota de délégués pris en charge lors des débats nationaux) prennent l'allure de contre-propositions systématiques face à l'ampleur de la crise scolaire. La démarche de l'AEEM alterne des phases de conciliation apparente et des périodes de recherche de l'affrontement. Cependant, le lobby des jeunes reste crédible dans l'opinion publique sur le terrain politique qui interpelle tant le gouvernement que les partis : il dénonce le « confusionnisme » et les « restaurateurs » de l'ancien régime infiltrés dans les nouvelles vertus démocratiques, il revendique la vigilance pour l'indemnisation des victimes de la répression, il maintient une pression populaire exaspérée par la technicité de la justice et le peu d'empressement des responsables d'aujourd'hui à juger les dirigeants d'hier. Ce rôle social des « cadets » s'affirme d'autant plus que le gouvernement et le CTSP ont hésité entre un procès mené promptement avant la fin de la transition et le juridisme étroit d'une justice indépendante mais lente.

Enfin, la même imbrication des arguments reste patente lorsque s'affaiblit le mouvement scolaire sous le coup des divisions internes : dès avril 1991, le maintien des revendications corporatistes dans la collaboration avec le nouveau régime est marqué par la démission des membres fondateurs du bureau de coordination et une crise de confiance du mouvement étudiant qui apparaît courtisé à des fins politiques. Janvier 1992 met ensuite à jour de lourdes crispations tant sur les méthodes utilisées (débrayages répétés dans les lycées bamakoïses, rixes entre partisans et opposants au boycott des cours) que sur les intérêts désormais éclatés du mouvement. Les « durs » vont jusqu'à demander un prélèvement sur les salaires des fonctionnaires pour alimenter les bourses scolaires ; les « ralliés à la discipline » refusent qu'une « poignée d'agitateurs souille la mémoire des martyrs ». Au total, si les dernières rencontres gouvernementales de février consacrent un effort financier sans précédent à la satisfaction des revendications syndicales (6), la pression politique de la jeunesse en sort discréditée par un nouveau clivage entre « aînés » (position réaliste des étudiants de l'ENA) et « cadets » (lycéens nouvellement initiés aux tactiques d'intimidation) qui s'ins-

(5) Comité de transition pour le salut du peuple, institué le 31 mars 1991.

(6) L'incidence financière des bourses

augmentées de 50 % puis de 75 % sur les budgets de 1991 et 1992 est de 1,6 et de 3 milliards de f. CFA.

taure au sein même du mouvement scolaire, à l'image des leaders démocratiques plus âgés qui se disputent également le monopole de la fidélité au 26 mars.

« La grande muette rejoindra-t-elle ses casernes ? » (7)

La participation de militaires à l'Exécutif de la transition met en lumière le problème des rapports entre l'armée, la société et l'État au Mali, au regard d'une histoire déjà fort conflictuelle. Certes le Conseil national de réconciliation fut un partenaire plus toléré qu'accepté avec enthousiasme dans la mise en place du Comité de salut public devenu CTSP transitoire (le scénario original de la coordination démocratique ne l'y lui donnait que 4 places). Les 17 officiers qui arrêtaient Moussa Traoré n'ont acquis de légitimité qu'en mettant fin au bain de sang, sans pour autant recevoir l'absolution des Maliens traumatisés par la répression. L'armée est donc restée dans une place équivoque. La désignation du responsable de la fraction militaire comme chef de l'État participait davantage d'une réserve non formulée des organisations démocratiques les unes vis-à-vis des autres que de la surveillance tutélaire de l'armée. Le souvenir brûlant des massacres bama-kois obligea le lieutenant-colonel A.T. Touré à dissoudre rapidement le CRN (Conseil de réconciliation nationale), à donner de fréquents gages d'honorabilité au régime, et à dédramatiser la présence d'environ 25 officiers dans les institutions de la transition.

Cependant, l'hypothèse d'une armée marginalisée, tentée de sortir de son cantonnement pour s'imposer en arbitre aux querelles politiques et récupérer le bénéfice de la victoire, n'a pas disparu après un an de transition. La sociologie des forces de l'ordre est d'ailleurs mal connue dans le pays. A la mi-juillet 1991, la tentative de coup d'État dirigée par le commandant Lamine Diabira (8) ressuscite le Comité de coordination des associations démocratiques et ravive l'intransigeance contre l'ordre ancien au détriment de la prudence dans laquelle s'installe le nouveau gouvernement. Le CRN est ainsi resté une combinaison ambiguë d'hommes dont certains apparaissent motivés par de puissants instincts de survie ; l'armée continue de se présenter comme une inconnue aux réactions imprévisibles, plus soucieuse du mal-vivre de ses soldats que des faiblesses de la participation électorale. Enfin, les changements et le rajeunissement de son encadrement, effectués par étapes en octobre, res-

(7) La question est posée par le quotidien national *L'Essor* de février dernier, après qu'un séminaire sur l'organisation de la République en ait placé les chances dans la cohésion pacifique de la nation et de l'armée.

(8) A.T. Touré l'avait rattaché au CRN bien qu'il fût à l'époque gouverneur en poste à Tombouctou. Dès avril 1991, le désordre

des soldats dans les garnisons de Ségou, Kati, Bamako mêlait de façon complexe des doléances matérielles (hausse des salaires, amélioration de l'ordinaire), des frustrations envers tant la hiérarchie militaire que la nouvelle promotion de la jeunesse scolaire, et le refus d'assumer la responsabilité morale de la répression contre le peuple.

tent aussi peu perceptibles à l'opinion publique que ceux des grands corps civils de l'État. Si cette évolution discrète a minimisé les risques du blocage dans l'armée mieux qu'une restructuration brutale, elle n'a pas satisfait les attentes sur la mission républicaine des forces de sécurité. Malgré les visites répétées du chef de l'État et du Premier ministre dans les casernes, la construction ostentatoire de logements destinés aux officiers, l'armée n'a cessé de souhaïter être rassurée sur sa cohésion, et de craindre que la perspective des procès pour crimes de sang remue à nouveau le couteau dans la plaie. Le dossier militaire nécessite donc, pour la défense des institutions de la future République, un traitement politique sur la base d'un large consensus dont les organisations démocratiques n'ont pas fourni elles-mêmes la preuve sur d'autres terrains.

Du mouvement démocratique à l'émiettement politique

Dès l'instauration du multipartisme par l'ordonnance n° 2 du CTSP, la création et la réapparition inflationniste de 3 partis devenus 14 en un mois, puis 45 à l'issue de la Conférence nationale, montrent le risque réel de voir le jeu politique s'embourber dans des dérapages personnels et des coalitions précaires. Les étiquettes politiques offrent peu de critères de démarcation ; les partis affichent méfiance voire refus vis-à-vis des positionnements idéologiques traditionnels (9) hormis une prudente social-démocratie libérale. Ils recrutent leurs dirigeants parmi des catégories socio-professionnelles urbaines voisines (avocats, intellectuels, techniciens, cadres administratifs et hommes d'affaires), à peine plus ouvertes que les enseignants du feu parti unique, qui ne laissent guère de place aux représentants du monde rural et des travailleurs manuels. Les programmes politiques se limitent à des thèmes allusifs, répétés à l'identique : promotion prioritaire du monde rural, emploi et formation des jeunes, renforcement des initiatives privées et promotion de l'économie de marché, maintien de l'unité nationale, juste répartition des ressources sociales et régionales. Ils évitent les débats de fond sur les modalités concrètes de mise en œuvre, les rapports de force à gérer, les sélections à mener et les risques de contradictions socio-économiques. Certains partis dépourvus de siège, de moyens matériels et humains, frisent la démagogie en proposant de supprimer l'impôt de capitation, ou encore en promettant l'électrification et l'adduction d'eau des quartiers périphériques dans les plus brefs délais.

Enfin, les marchandages électoraux menés à plus de huit reprises avec le gouvernement, d'octobre à décembre 1991, témoignent

(9) Seuls les sigles de 4 partis derniers nés se réfèrent explicitement au socialisme, au rationalisme, au nationalisme ou à la laïcité, nuanciant la quasi-homonymie des autres

sigles qui combinent progrès, démocratie, justice, rassemblement, développement, travail, renouveau et solidarité.

de joutes techniques discutailleuses qui intéressent peu l'avenir de la troisième République (personnalisation des bulletins de vote, diminution des cautions financières engagées par les candidats aux scrutins municipaux et législatifs). Ils discréditent les partis auxquels la Conférence nationale a refusé toute subvention financière de l'État. Ce terrain de confrontation n'est pourtant pas inutile à l'apprentissage d'une transition politique en des délais si courts, qui ont vu s'établir deux réels consensus sur des tests cruciaux, malgré les pressions fédéralistes du mouvement touareg de l'Azaouad, et bien que des islamistes aient crié à l'exclusion : d'une part la charte constitutionnelle rejette tout parti fondé sur une base ethnique, confessionnelle ou professionnelle ; d'autre part, les partis ont unanimement refusé des élections législatives à deux vitesses qui auraient entériné la partition du Mali entre nord et sud.

Les légitimités différenciées du multipartisme malien se sont donc construites en quelques semaines sur d'autres terrains, et sont donc à rechercher à la fois dans de vieux réflexes sociaux de ralliement et de scission, et dans une grande fluidité des alliances et des démarcations. Cette ambivalence complexe peut paraître boudée par l'opinion publique, dénigrée par la presse et sermonnée par le gouvernement. Elle n'est pourtant pas sans rappeler de profonds soubassements de la société malienne, qui sous-tendaient déjà le fonctionnement des tendances dans le parti unique. Reportées de l'organisation interne aux confrontations externes des partis, cette contamination du politique par le social n'est guère propre au Mali et reste digne d'un intérêt qui dépasse les simples batailles de mots.

Des lignes de clivage s'imposent ainsi, tantôt successivement, tantôt en imbrication, comme prélude à la troisième République. Les légitimités relatives de l'antériorité, opposée à l'opportunisme récent, et de l'« intériorité » (engagement sur le terrain lors des événements revendiqué face aux exilés) structurent d'abord les regroupements les plus « affectifs » : les pionniers de la vie politique malienne et les initiateurs du mouvement démocratique rappellent avec insistance, mais non sans ambiguïté pour certains, les dates de création de leurs organisations et la précocité de leur combat pour le pluripartisme. Le clan des légitimes se stratifie ainsi, contre les tardifs et les « restaurateurs », en partis ressuscités ou créés depuis les heures glorieuses de l'époque coloniale (PSP, US-RDA), de l'opposition (clandestine, exilée ou réprimée) au régime militaire de Moussa Traoré (PMT, PMRD, RDP gabonais de Sékéné Mody Sissoko), et du mouvement démocratique engagé à visage découvert en 1990 (Congrès national d'initiative démocratique, Alliance pour la démocratie au Mali).

Face aux vertus des promoteurs, les PMP (« petits et moyens partis ») nés ultérieurement organisent peu à peu leur propre légitimité sur l'argument du nombre (« un parti, une voix »), de l'éga-

lité des chances et des représentations politiques dans les négociations gouvernementales. Une « coalition des vingt-deux » est d'abord déboutée par la Conférence nationale sur des propositions qui auraient renforcé son potentiel financier et électoral : diminution des cautions de candidature présidentielle, scrutin législatif à la proportionnelle plutôt qu'à la majorité des deux tours. Mais une fois décantées les accusations de « complot de restauration civile » portées par le mouvement démocratique, le clan informel des PMP reprend de l'assurance sur le terrain des préparatifs électoraux, alors que les pionniers perdent leur unanimité à l'approche des scrutins et des échéances de la transition au-delà des dates butoirs initialement fixées.

Le jeu politique malien sélectionne également des partis ténors, candidats à l'investiture présidentielle, face au fractionnement des intérêts personnels et locaux (7 partis ont leur siège en dehors de Bamako). L'ADEMA, le CNID et l'US-RDA se démarquent très tôt comme trio de tête, en vertu d'une implantation militante manifestement plus large que celle de leurs concurrents. La première bénéficie d'une forte audience dans le milieu des enseignants diffus sur le territoire malien ; le second incarne la fidélité aux méthodes de choc, la détermination d'une jeunesse uniformément éprouvée ; la troisième hérite de sa structuration politique nationale sous la première République. Mais cette distinction politique particulière n'échappe pas aux effets de brouillage qui s'inspirent également d'une forte personnalisation des rapports sociaux maliens. Le nouveau cadre du multipartisme leur offre une caisse de résonance facile, d'une part par le biais des scissions internes qui fracturent profondément certains partis : depuis janvier 1992, les deux candidats présidentiels de l'US-RDA séparent irrévocablement en tendances les jeunes et la vieille garde, au risque que la division des militants compromette les chances du principal challenger de l'ADEMA : d'autre part, le recasement d'anciens députés UDPM sur des étiquettes neuves s'avère également dispersé. Un quart de l'ancienne Assemblée nationale se présente ainsi au premier tour des législatives dans 7 partis d'accueil, entamant leur lisibilité en terme de *kokadjè*.

Enfin, la compétition politique se focalise progressivement sur l'opposition au vainqueur des élections, l'ADEMA-Parti africain pour la solidarité et la justice. Cette démarcation souligne l'échec du consensus politique souhaité initialement dans la génération du mouvement démocratique, entre les associations du CNID et de l'ADEMA créés à 5 jours d'intervalle en octobre 1990. La cassure est désormais béante entre les deux partenaires privilégiés de la chute du précédent régime, et trouve ses fondements les plus anciens dans les formations politiques respectives de leurs leaders, puis dans des méthodes d'actions différentes (meetings de la seconde, recherche

plus radicale de l'affrontement dans les marches du premier). Si les prétextes des différends développés entre les partis nés de ces organisations relèvent ensuite plus d'une « loi du tapage électoral » (10) que de débats de fond, il n'en reste pas moins que les critiques adressées à l'ADEMA-PASJ ont permis au CNID-Faso jiriwa ton d'expérimenter des alliances politiques qui auraient été perçues initialement comme contre nature, de tenir le parti des consignes de vote adressées aux apprentis électeurs, et de dévoiler en quelques mois les pièges techniques de la démocratie. Les premiers effets des manœuvres anti-adémistes restent certes locaux dans la conquête des mairies. Mais ils préfigurent la mise en place d'autres contre-pouvoirs sous la troisième République, et montre la détermination d'états-majors politiques à préférer l'exclusion aux possibilités de collaboration.

Tour à tour polarisées puis émiettées, investies de larges missions puis étroitement personnalisées, les légitimités des partis exercent un effet de retour certain sur l'expression politique non militante, elle-même hésitante sur ses formes.

Pratiques politiques entre société et État « de transition »

De la justice populaire aux revendications corporatistes

Quelques exemples d'interventions populaires posent la question du degré de structuration de l'expression sociale en milieux rural et urbain. Les grèves de 1990 et 1991 avaient également contribué à la chute de Mousa Traoré. Le ralliement du syndicat unique, l'Union nationale des travailleurs maliens, aux meetings du mouvement démocratique à la Bourse du Travail fut ainsi décisif pour élargir les revendications sociales au terrain politique de la démission de « GMT ».

Associant des revendications professionnelles générales à l'exigence de *kokadjè*, le mouvement syndical a renforcé une expression sociale proprement urbaine au détriment du monde rural. Lors de la Conférence nationale, ce dernier est bien apparu comme l'éternel oublié des vicissitudes politiques maliennes : argument idéologique sous la première République « socialiste », alibi de la « participation de la base » sous la seconde, les masses paysannes auxquelles CTSP, gouvernement et partis donnent si aisément la priorité de leurs tournées régionales et de leurs programmes, restent en fait morcelées par la faiblesse de leurs ressources, l'enclavement de leurs consommations et commercialisations, le caractère local de leurs repères culturels. Habités à répondre poliment aux injonc-

(10) Les principaux éléments en sont les restrictions constitutionnelles sur l'investiture présidentielle à 35 ans minimum (l'âge du président du CNID), puis les protestations contre la fraude électorale, la menace de

boycott des législatives (orientées contre l'ADEMA), dont le CNID a pris la tête dans la « déclaration des 5 » puis le « front des 15 ».

tions de l'État (via les services des impôts, des eaux et forêts, les douanes ou les offices de commercialisation), refusant les affrontements directs avec l'administration au profit de résistances passives plus diffuses, les ruraux ont laissé à leurs cousins citadins le soin d'exprimer en premier les frustrations des niveaux de vie.

Avril et mai 1991 ont ainsi été les mois d'une profonde crise de l'autorité publique, où la faiblesse du pouvoir hiérarchique fut manifeste tant dans les entreprises et services nationaux que dans la rue. La justice populaire y apparaît bien comme une forme d'expression politique avant que la restauration de l'État de droit ne canalise les revendications sociales dans les filières syndicales ou clientélistes plus familières : pillage des biens d'anciens dignitaires et d'alliés du pouvoir corrompu, supplice du feu infligé aux petits délinquants bamaïkois, jusqu'au massacre plus récent d'un douanier dans le cercle de Yanfolila, ne témoignent pas seulement d'un besoin de défoulement ni d'une profonde méfiance vis-à-vis des forces de l'ordre qui ont incarné la répression contre « le peuple » au détriment de sa protection. Ils traduisent sur le fond une perception immédiate, très personnalisée de l'État et de la justice qui restent peu abstraits.

Dans le monde du travail, les multiples cahiers des charges, exigences de démission et menaces de grève s'appuient tout autant sur les personnalités qui symbolisent dans la proximité, entreprise par entreprise, les limites salariales et les prévarications économiques de l'ancien régime, que sur les rapports de la Conférence nationale sur l'état de la nation. Citadins et salariés de base organisent donc leur expression sur l'ambiguïté d'un ras-le-bol généralisé, mais formulé dans le cadre fragmenté, après le 26 mars, des groupes professionnels, des quartiers, des lieux de travail, des milliers d'associations recensées par le ministère de l'Intérieur dès juin 1991 (des mouvements de femmes à la promotion de la culture peule), ou encore d'un syndicalisme menacé de scissions à l'image du multipartisme. Avec la régularisation des salaires et la normalisation de l'autorité publique, le paradoxe s'affirme alors d'un monde urbain, initialement motivé par le sentiment d'intérêts communs, qui morcelle ses formes d'intervention sociale, alors que les campagnes, plus « naturellement » cloisonnées, s'expriment d'un commun accord par la négative : « *nous sommes sans voix et nous le resterons* » (représentant de la Chambre d'agriculture, Conférence nationale).

Au fil des trois remaniements ministériels qui conduisent aux élections, l'idée d'une compétition à mener pour s'imposer, plus directement à l'État qu'aux partis, comme points chauds de la future République, progresse en effet dans diverses catégories socio-professionnelles : commerçants en mal d'espaces d'investissement, architectes, petits entrepreneurs, travailleurs compressés des sociétés publiques, employés menacés par la privatisation, artisans confrontés au vide juridique de leurs professions, chacun tente d'investir

la définition des priorités nationales par l'exposé de ses doléances et par le biais des états généraux (commerce et industrie, transports, monde rural). Les grands rapports de force de mars 1991 s'émettent au profit de concurrences qui renouent, en les élargissant considérablement, avec les reconnaissances personnelles plus restrictives de l'ancien régime, et dont certaines s'accommodent provisoirement des pratiques gouvernementales de satisfaction corporatiste au coup par coup (artistes, ouvriers du deuxième pont de Bamako, associations des sans-abris) sans règlement généralisé des problèmes. La restauration de l'État de droit s'est ainsi faite au prix d'une nouvelle occultation des contradictions sociales de fond, des pressions des bailleurs de fonds et des choix économiques sélectifs que n'a pas explicitement assumés la transition. L'élargissement de la parole n'a entrete nu que pour un temps l'idée d'une satisfaction de tous, dans un contexte budgétaire drastique, de plus nouvellement chargé de l'indemnisation de victimes économiques, de l'organisation matérielle des premiers scrutins libres, et du développement prioritaire des régions arides (11).

Le logement et l'emploi urbains entre libéralisation économique, crise sociale et réforme administrative

L'enjeu d'un électorat mieux mobilisé en ville que dans les campagnes apparaît dans les espoirs suscités par le chef de l'État qui a souligné à plusieurs reprises « *la honte nationale devant l'absence de politique de logement à bon marché pour les couches sociales défavorisées* ». Véritable test de popularité, l'attente du « à chacun son chez soi » rejoint celles en matière d'emploi des promotions professionnelles sacrifiées depuis plus de dix ans par la médiocrité des formations, l'ajustement structurel et le blocage du recrutement dans la fonction publique.

En exacerbant les distorsions entre besoins et moyens, les premières mesures bamakoises offrent ainsi un terrain de répétition partiel mais crucial pour la troisième République. Avant même que soient formulées des réformes agricoles ou de décentralisation économique, quelques jalons imposent le désengagement des administrations domaniales, municipales et techniques. La Banque mondiale qui finance depuis 1978 le Projet urbain du Mali oriente les autorités du district vers une mise en concurrence accrue des acteurs privés nationaux et étrangers. Près de 6 000 parcelles seront ainsi vendues aux enchères, relayant l'offre au compte-gouttes des dernières années, et voient leurs prix de base doubler voire quadrupler en s'alignant sur les tarifs des reventes spéculatives. Des sociétés de droit privé voient le jour en des temps records pour gérer des

(11) Les dégâts économiques de mars 91 entraînent un premier déficit de trésorerie de plus de 38 milliards de f. CFA ; le coût des élections est estimé à près de 2,5 milliards

en septembre 91 ; les accords de paix d'avril 92 prévoient un plan décennal de développement du Nord et un fonds de réinsertion des Touareg non encore chiffrés.

commandes publiques (AGETIPE, travaux urbains à haute intensité de main-d'œuvre) ou valoriser le domaine privé de l'État (Agence de cession immobilière). Cette effervescence urbaine et la perspective d'une première Banque de l'habitat sont répercutées dans les discours gouvernementaux comme une « *lueur d'espoir pour les plus démunis* ».

Mais la libéralisation à court terme ne doit pas faire illusion sur les lacunes structurelles des revenus citadins et des fiscalités municipales. Bien des limites techniques et financières, bien des revers sociaux sont à prévoir d'un lourd héritage de bricolages urbains, de pénurie des moyens et de démission des pouvoirs publics : les plus-values des enchères devront d'abord éponger les déficits accumulés dans les engagements non tenus du quartier de Magnambougou (12) ; les opérations sociales d'équipement sommaire risquent d'être remises à plus tard, et les quartiers spontanés laissés aux promesses électorales des partis ; les prototypes architecturaux des maisons « Binta » et « Kadia », de 2,5 à plus de 15 millions, apparaîtront bien vite comme une solution limitée au problème de logement des revenus annuels médians de moins de 500 000 f. CFA.

Loin de supprimer toute sélection clientéliste, la redéfinition à outrance du rôle de l'État risque fort d'exacerber les tensions sociales, et de reporter au plan électoral la désillusion née d'une confusion peu durable entre démocratie et développement.

Démobilisation électorale et resserrement de la carte politique

Rappelons d'abord à quel point l'insécurité dans le Nord du Mali a pesé sur les nombreux reports électoraux, et accumulé les doutes sur les réelles intentions des leaders de la transition à laisser la place aux nouvelles instances républicaines. Les embuscades de la rébellion touareg, la montée du racisme inter-ethnique et l'autodéfense revendiquée par les populations des régions de Tombouctou, de Gao et de Kidal, ont donné du poids aux partis mal implantés. Reculées ainsi à plusieurs reprises, la démilitarisation définitive et les échéances d'une transition de 9, 12 et 14 mois ont alimenté les polémiques domestiques souvent mal perçues de la compétition politique. Enfin mises en place, les institutions républicaines héritent ainsi non seulement du Pacte national de paix du 11 avril 1992, qui remplace les accords de Tamanrasset controversés dès leur signature en février 1991, mais aussi du long précé-

(12) Destiné initialement aux revenus intermédiaires, le projet pilote de la Banque mondiale n'a fait qu'entretenir la spéculation

foncière sans tenir ses promesses de récupération des coûts et d'infrastructures.

dent d'attaques et de pillages (13), de divisions intestines touareg, d'après négociations sur le maintien de l'unité nationale. Pas plus que les autres associations, le mouvement de l'Azaouad représenté au CTSP n'aura maintenu durablement l'équation entre démocratisation de la gestion des conflits régionaux, élimination des luttes de tendance internes et levée des hypothèques économiques.

SENSIBLE PROGRESSION DE L'ABSTENTION :
DU VOTE RÉFÉRENDAIRE AU CHOIX PRÉSIDENTIEL

Scrutins de 1992 :		Participation (%)	Résultats
12 janvier	Référendum	43,5	oui : 98,4 %
19 janvier	Municipales	32,1	ADEMA : 214 élus/ 751 conseillers municipaux
23 février	1 ^{er} tour des législatives	22,3	ADEMA : 35,4 %
8 mars	2 ^e tour des législatives	20,5	ADEMA : 46,9 %, 7 élus/ 116 députés intérieurs
12 avril	1 ^{er} tour des présidentielles	23,6	A.O. Konaré : 44,95 %
26 avril	2 ^e tour des présidentielles	20,9	A.O. Konaré : 69,01 %

En effet, les trois mois de campagne ont développé le paradoxe d'une population analphabète à plus de 80 % lassée, qui a davantage voté pour une constitution abstraite qu'aux scrutins à compétition personnalisée, et d'un chef d'État militaire devenu plus populaire que les promoteurs d'une vie politique civile.

De même, l'enjeu présumé des Maliens de l'extérieur, en faveur d'une mobilisation électorale urbaine plus importante, a été réfuté lors des présidentielles. Au premier tour des législatives, l'ADEMA-PASJ venait déjà en tête des voix mais sans obtenir de majorité absolue. En seconde position, l'US-RDA n'avait pas su atténuer les fortes divisions de son congrès extraordinaire. Le CNID arrivait au troisième rang, ce que l'on pouvait considérer comme la sanction d'un comité directeur jugé trop jeune et intempestif après sa menace de boycott électoral, bien qu'il eût finalement joué la carte de la modération en se ralliant au vote. Les voix de l'extérieur offraient donc un réservoir de taille pour départager ce trio dans le duo présidentiel : lors du référendum, ces Maliens ayant voté à l'étranger (prin-

(13) De mai 91 à janvier 92, les troubles se diffusent aux régions périphériques et aux capitales du Nord, imposant le report au 27 décembre de la Conférence spéciale de Tombouctou prévue par la Conférence natio-

nale pour le 17 novembre, puis son remplacement par les conférences de Ségou, de Mopti, d'Alger, de novembre à janvier, et les dernières négociations de mars à Alger.

cipalement en Côte-d'Ivoire) représentaient près de la moitié du nombre d'électeurs au pays lors des législatives suivantes. Pourtant, la participation des voix extérieures au premier tour des présidentielles s'est révélée très décevante : 11,9 % seulement des 14 729 inscrits en France se sont déplacés vers les 6 bureaux de vote du consulat malien. Encore plus infime (3,3 % de l'électorat potentiel), le vote de la Côte-d'Ivoire suggère de lourdes irrégularités dans un scrutin pourtant jugé favorable au plan matériel, et rabaisse le taux de participation des Maliens expatriés à environ 10 % (14).

Reste que la forte abstention électorale ne peut être exclusivement imputée à l'apprentissage balbutiant des pratiques démocratiques après trois décennies de parti unique, ou aux difficultés, certes réelles, de mise en place du matériel électoral. Les progrès de l'organisation technique sont d'ailleurs soulignés, malgré des insuffisances, au moment où le désintérêt des législatives traduit la réaction des citoyens maliens aux attermoissements des partis. Le terreau de cet effondrement électoral est donc bien, plus que le mois de carême qui n'a pas empêché la rébellion de l'année précédente, l'attentisme parfois sceptique des campagnes et les désillusions des couches urbaines défavorisées. Certes les logiques sociales et la géographie de la participation électorale sont encore difficiles à saisir, non réductibles à la taille des agglomérations (15). Mais un décalage s'est bien instauré entre l'électorat profond et les ambitions personnelles, le caractère flou, peu différencié des programmes des partis. A la veille des présidentielles, il est apparu d'autant plus sensible que les votes concomitants de la Mauritanie et du Cameroun suggèrent une meilleure résonance des débats politiques.

Le resserrement de la sélection électorale redresse cependant le bilan politique des scrutins. En effet, la diminution du nombre de partis en lice d'une élection à l'autre (24 aux municipales, 21 aux législatives, 8 aux présidentielles) a fait l'effet d'un tri salutaire en soulignant leur inégale implantation. Lors des municipales, 6 partis se retrouvèrent sans élu, et les législatives renforcèrent le filtrage en n'accordant de députés qu'à 11 partis.

Les voix obtenues et les types de duels ont ainsi focalisé la compétition électorale sur l'ADEMA-PASJ, selon une ligne droite qui

(14) Les premiers problèmes posés à ces électeurs sont apparus dès la fin de 1991 : difficultés techniques consulaires, qui les ont empêchés d'élire les 13 députés prévus, débats laissés en suspens par la Conférence nationale sur la répartition des mandats, le siège de leurs titulaires et leurs relations avec les partis de l'intérieur. Les négociations gouvernementales de février 92 n'ont pas trouvé non plus de réponse à ce « deux poids et deux mesures » ; la création précipitée du Haut Conseil des Maliens de l'extérieur (qui revenait théoriquement à la troisième République) a même

suggéré à certains partis d'annuler leur représentation à l'Assemblée nationale.

(15) Parmi les petites communes de 10 à 30 000 électeurs, la participation municipale s'échelonne de 21 % (Koutiala) à 44 % (San). Les taux plus élevés de Bamako ne découlent pas seulement d'une évolution des pratiques politiques. Les 39 % de votants des denses quartiers de la commune III restent marqués par d'anciennes méthodes de sollicitation encore efficaces : rassemblements festifs pré-électoraux, poids des notables « grands électeurs ».

était loin d'être assurée aux débuts de la transition, alors que l'affrontement entre le mouvement démocratique et les « opportunistes » battait son plein. Si le parti d'Alpha Oumar Konaré obtint plus d'une fois et demi plus de conseillers que l'US-RDA, second des municipales, la coalition des autres partis lui fit perdre la tête de bien des mairies (16). L'écart s'est creusé avec les législatives qui ont définitivement renversé le rapport des forces entre le gagnant et ses opposants éventuels. L'ADEMA prit la tête de 7 des 12 circonscriptions arrachées dès le premier tour, s'imposa en 32 ballottages favorables dans 42 des 44 duels du second tour, et rafla une nette majorité absolue des députés de l'intérieur, avec plus de 8 fois plus d'élus que le CNID second placé, interdisant aux autres partis de constituer des groupes parlementaires. Enfin, si le pari d'une victoire au premier round des présidentielles aura failli de justesse, l'hypothèse d'une coalition d'opposition des voix des abstentionnistes et des éliminés du premier tour a échoué le 26 avril. Créant un malaise certain, les rares renversements de situation au second tour des législatives n'avaient profité que de coalitions locales précaires (notamment à Ségou, la seconde ville du pays), qui ont renforcé l'ADEMA dans son refus de toute alliance avec les « ex-udépémistes ».

Ce double resserrement du jeu électoral aura-t-il relancé le risque d'un monopartisme de fait se substituant, à l'image du Sénégal des années 80, au parti unique constitutionnel ? A bien des égards la situation est différente puisque l'ADEMA-PASJ n'a pas de passé gouvernemental. Mais l'argument n'élimine pas toute suspicion sur sa légitimité à incarner seule le pouvoir et la démocratisation de la République malienne. En invitant à une gestion concertée du pays, dont les formes politiques restent à inventer, en requérant la participation gouvernementale des partis parlementaires, A.O. Konaré manifeste son souci de court-circuiter tout risque de monopolisation du futur pacte républicain, et relance la question des alliances sélectives sur la base d'un programme d'action désormais plus concret. Cependant, ces propositions d'ouverture renvoient surtout au lourd passif de gestion nationale, dont le parti gagnant ne voudrait sans doute pas assurer seul l'héritage, souvent empoisonné : le décollage durable des campagnes dans un contexte international difficile, la mise en pratique d'un consensus encore hypothétique dans le Nord, l'emploi des jeunes et la question scolaire, l'intensification du travail et de la fiscalité urbaine, le procès du régime précédent, dont les critères, politiques ou juridiques, ne sont pas encore tranchés, offrent mieux que la constitution les garanties du partage politique des contradictions économiques et sociales exacerbées par la transition.

Monique Bertrand

CNRS (Caen)